COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2018

Absents Excusés : Adeline BOUDOU-THERON, Sandrine FAVRE, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX
Procuration : Jean-François ROUSSET à Patrick RIVEMALE
Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Comptes de gestion 2017 : budget principal et budget du service assainissement

Les comptes de gestion réceptionnés désormais par voie dématérialisée ne nous sont pas parvenus à temps pour pouvoir délibérer. Ce point est ajourné et reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

2- Comptes administratifs 2017 : budget principal et budget du service assainissement

Les comptes de gestion devant être approuvés avant l'adoption des comptes administratifs ce point est également ajourné et reporté à la prochaine séance du conseil municipal

3- Aménagement de l'ancienne église : mission assistance technique en acoustique

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancienne église, il convient de désigner un bureau d'études chargé d'une mission d'assistance technique en acoustique.
3 entreprises ont été consultées ; 2 ont répondu.
Il est décidé de confier la mission à l'entreprise SIGMA ACOUSTIQUE, mieux-disante.

4- Révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs appliqués aux concessions funéraires sont en vigueur depuis l'année 2008. Il propose de retenir la tarification suivante :

Superficie	Tarif
2,20 m² (2,20 m x 1 m)	550 €
3,08 m²(2,20 m x 1,40 m)	1 100 €
3,96 m² (2,20 m x 1,80 m)	1 800 €

Le Conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs applicables à compter de la présente décision.

5- Extinction partielle de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extinction de l'éclairage public, évoqué plusieurs fois au sein du conseil, et présenté en réunion publique le 19 janvier dernier.
Après échanges, le conseil municipal propose de procéder à l'extinction sur les plages horaires suivantes :

- Hiver : de 0h à 6 h ;
- l'été de 1h à 6h.

Il conviendra de se rapprocher des électriciens pour savoir quand la mesure pourra être mise en œuvre ; une information à la population sera réalisée par voie de presse et un arrêté municipal sera établi.

6- Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics

Monsieur le Maire rappelle que le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR) a réalisé en 2017 une étude de potentiel sur certains bâtiments communaux (les ateliers et la salle des fêtes).
Le PNR propose d'approfondir la faisabilité de l'équipement de ces sites, et d'adhérer à un groupement de commandes, n'engageant à aucun achat, dont les termes sont présentés en conseil.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

7- Sorties pédagogiques de l'école du Rougier : attribution d'une participation financière

Marie-Claude DECUP indique que le projet de voyage en Angleterre ne peut pas avoir lieu, pour des raisons réglementaires (seuil d'élèves non atteint).
Monsieur le Maire expose que des sorties à la journée remplaceront ce voyage pédagogique. Il est proposé de verser une participation financière directement aux prestataires, dans la limite d'un plafond de 3 000 €.
Le Conseil municipal délibère favorablement.

8- Demande de participation financière du RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire indique que le RASED intervient dans les écoles maternelles et primaires, lorsque des élèves sont en difficultés.
Le RASED a adressé un courrier à la commune pour solliciter une participation financière à son budget de fonctionnement, à hauteur de 2 € par élève inscrit à l'école.

Le conseil municipal délibère favorablement.

9- Questions diverses

- Aveyron culture : l'adhésion annuelle est de 25 € ; la commune va poursuivre l'adhésion.
- Examen de la demande du comité des fêtes pour l'organisation et le financement d'un feu d'artifice pour le 14 juillet
- Un chiffrage a été réalisé pour l'assainissement du Moulin-Neuf. La réalisation d'une collecte séparative implique de remettre en état la route départementale, ce qui génère des coûts importants. Etude à retravailler.
- Ecole : un devis a été transmis pour la pose de volets, pour un montant de 6 562 € HT. Il est proposé de l'inscrire au budget.

Fin de séance à 23h.